

Une réforme pour les collèges

Présenté souvent comme le maillon faible du système éducatif français, « le collège est né d'une ambiguïté fondamentale : c'est à la fois l'école primaire supérieure qui doit assurer les connaissances de base à tous, et le petit lycée qui donne les premiers éléments d'une grande culture et opère la sélection des meilleurs (1) ».

Dès la fin de l'école élémentaire, les résultats scolaires sont liés à l'origine sociale des enfants (72,1 % de réussite en français et 65,2 % en mathématiques pour un enfant de cadre supérieur ou assimilé mais 55,5 % en français et 49,1 % en mathématiques pour un enfant d'ouvrier) (2).

Les inégalités sociales deviennent particulièrement discriminantes au collège. L'inégalité des chances de réussir un bon parcours persiste. Les redoublements touchent beaucoup moins les enfants des milieux aisés que les autres (86,3 % d'enfants de milieux favorisés accèdent en troisième sans redoublement contre 59,1 % pour les catégories défavorisées) (3).

On sait, depuis les travaux de l'INED de 1962, que « si les enfants d'ouvriers réussissent moins bien ce n'est pas qu'ils sont moins riches, c'est parce qu'ils sont moins instruits. [...] Bien des choses se passent au niveau de l'implicite [...] Tout est ici affaire de **code**, inégalement transmis mais universellement exigé [...] ». Les sociologues français ont repris à Basil Bernstein le concept fécond de « **pédagogie invisible** » et débusqué les traces de l'**arbitraire culturel** à tous les niveaux de l'appareil scolaire et dans les exigences scolaires apparemment les plus innocentes » (4).

« Plus de trois heures hebdomadaires consacrées à la maison aux activités scolaires et parascolaires séparent les collégiens qui réussissent et ceux qui sont en difficultés (5). Le succès scolaire est, dans tous les milieux, corrélé à la mobilisation des parents » (6). « Or, la capacité des familles à se mobiliser sur la scolarité de leurs enfants dépend [...] d'abord des pratiques éducatives

de chaque famille, mais ces pratiques sont en relation avec les statuts sociaux » (7). Le style éducatif autoritaire est moins efficace que le style éducatif contractuel mais plus répandu dans les milieux modestes.

« Il semble même que les scolarités au collège accentuent encore les écarts existant à l'entrée, les élèves initialement les plus forts progressent d'avantage que les élèves les plus faibles. [...] En outre, deux nouvelles sources d'inégalité sociale apparaissent au collège : les choix d'options, et (surtout) les mécanismes de l'orientation, en fin de 5^e et en fin de 3^e, tendent à entériner les inégalités sociales inscrites dans les demandes des familles. (8) »

C'est à sa capacité à imaginer des réponses à ces divers vecteurs d'inégalité qu'on peut juger le projet de texte d'orientation sur le collège de l'an 2000 présenté par le ministère de l'Éducation nationale.

Quatre missions sont fixées au collège :

- Faire acquérir des savoirs, des compétences et des méthodes de travail.
 - Bâtir des comportements durables de respect mutuel en donnant aux élèves les clés de la citoyenneté et en les préparant à devenir des adultes responsables et autonomes.
 - Préparer un projet de poursuite des études.
 - Lutter contre les difficultés et l'échec scolaire en offrant des points d'appui et des pédagogies adaptées à chacun.
- A ces objectifs qui ouvrent un espace intéressant pour une réelle transformation du collège s'ajoutent des propositions claires et précises à la mise en place desquelles il conviendra d'être attentifs. Certaines figurent déjà dans une des annexes du projet :
- Les objectifs d'apprentissage sont définis en référence aux programmes nationaux.
 - Les élèves doivent être regroupés de manière hétérogène, les options de

langue et toute autre forme de diversification ne sauraient servir de prétexte à un regroupement des élèves selon leur niveau.

- Les dotations des établissements [...] doivent compenser les inégalités.
- La définition des secteurs scolaires [...] peut être revue afin de favoriser l'hétérogénéité des établissements.
- Les enseignants assurent les études dirigées qui devraient atteindre trois heures hebdomadaires.
- Le collège doit se sentir tenu de construire des relations avec tous les parents.

L'affirmation d'une formation commune à tous les élèves, la diversification des parcours étant dévolue au lycée, est plusieurs fois répétée. Il s'agit de réduire les écarts en faisant appel à l'initiative et à la diversification pédagogique. Encore faut-il ne pas laisser les enseignants démunis.

Il restera à convaincre le ministère qu'on ne peut faire l'impasse sur la formation des enseignants, formation centrée sur la question des modes d'appropriation des savoirs et sur les pratiques pédagogiques afin de réduire l'arbitraire culturel, sans prendre le risque que ces principes restent lettre morte. Ainsi se donnera-t-on les moyens de répondre aux besoins d'une véritable transformation du collège.

J.-M. Fouquier

(1) François Dubet, *La Formation des individus, fenêtres sur cours*, n° 114, novembre 1996.

(2) Le niveau des élèves selon leur origine sociale, source : DEP-MEN, 1997.

(3) Repères et références statistiques, MEN/DEP, 1994.

(4) Christian Baudelot et Roger Establet, *L'École et l'enfance in L'état de l'enfance en France*, Hachette, 1997

(5) J.-P. Caille, *Vie quotidienne des élèves et difficultés scolaires au collège*, *Education et Formations*, n° 36, octobre 1993.

(6) Christian Baudelot et Roger Establet, *L'École et l'enfance in L'état de l'enfance en France*, Hachette, 1997

(7) Vincent Troger, *Les Élèves, les Étudiants et leurs familles in Eduquer et Former*, Éditions Sciences Humaines, 1997.

(8) Marie Duru-Bellat et Agnès Henriot-van Zanten, *Sociologie de l'école*, Armand Colin, 1997.